



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 57965

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le fait que sa question écrite no 21037 en date du 4 décembre 1989 n'a toujours pas obtenu de réponse. La désinvolture dont le ministre fait preuve en la matière à l'égard d'un membre du Parlement est tout à fait indécente, notamment compte tenu des rappels concernant cette question et des dispositions du règlement de l'Assemblée nationale ayant valeur de loi organique, dispositions au terme desquelles le Gouvernement doit répondre dans un délai de deux mois aux questions écrites qui lui sont posées. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons il s'obstine à refuser de répondre à cette question écrite.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1989 et en 1990, un effort important a été réalisé pour l'université de Metz, respectivement dix-neuf emplois et vingt-quatre emplois d'enseignants y ont été créés. Par ailleurs, dans le cadre des mesures d'urgence arrêtées pour la rentrée universitaire de 1990, près de 1 500 mètres carrés auront été réaménagés au profit de l'UFR des sciences de l'université de Metz. Les opérations retenues en faveur de cet établissement dans le cadre du schéma Université 2000, en accord avec les représentants des collectivités locales, sont les suivantes : construction de locaux pour les premiers cycles de sciences à Bridoux, 78 MF ; reconstruction de la faculté de droit, 43 MF ; extension de la faculté des lettres, 923 MF ; rehabilitation de l'arsenal sur l'île du Saulcy, 28,70 MF ; transfert de la présidence, 11 MF ; déménagement de locaux droit-sciences, 6,60 MF ; construction d'une halle de sport, 18 MF ; création d'un département d'IUT à Saint-Avold, 40 MF ; création d'un département d'IUT à Thionville, 40 MF ; extension de la bibliothèque (section lettres), 14,50 MF ; construction d'un bloc central au département IUT, 7 MF ; construction d'une halle de technologie (IUT), 10,40 MF ; réaménagement de la faculté des lettres, 1,50 MF ; école nationale supérieure des arts et métiers, 40 MF ; aménagement des locaux au CERLOR, 1,20 MF. Le total des opérations s'élève donc à 362,9 millions de francs, soit près de la moitié (47,4 p 100) des opérations financées dans le cadre du schéma universitaire pour la Lorraine. Ces engagements portent sur un ensemble de 41 308 mètres carrés dont disposera l'université de Metz à l'issue de ce plan. Ces chiffres témoignent de l'effort considérable accompli, tant par l'Etat que par les collectivités locales pour permettre d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil et d'études des étudiants de la Lorraine du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57965

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2171